

Concours Professeur des écoles

ADMISSION

CRPE
2022

EPS

Le manuel complet pour réussir l'oral



Tous les savoirs disciplinaires
et didactiques



80 questions d'autoévaluation



Méthodologie et conseils



10 sujets corrigés



100 questions possibles
du jury

OFFERT
50 QCM
interactifs

M. Loison (dir.)
H. Groenen (coord.)
A. Huchez
P. Kapusta
T. Kuehn
S. Necker
S. Pasqualini

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

EPS

Le manuel complet pour réussir l'oral

Ouvrage dirigé par Marc Loison

Docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine de l'université d'Artois, ancien conseiller pédagogique chargé de mission académique pour l'éducation prioritaire, ancien président de jury CRPE

Co-écrit par Haimo Groenen, coordinateur de l'ouvrage

Professeur agrégé d'EPS, maître de conférences en STAPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille, URePSSS (ULR 7369)

Aurore Huchez

Maître de conférences en STAPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille

Philippe Kapusta

Professeur certifié d'EPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille

Thibaut Kuehn

Professeur agrégé d'EPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille

Sophie Necker

Maître de conférences en STAPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille, RECIFES-CIREL (ULR 4354)

Sylvain Pasqualini

Professeur agrégé d'EPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille

Ressources numériques pour réussir le CRPE

Téléchargez 50 QCM interactifs.



sur www.vuibert.fr/site/210804

ISBN : 978-2-311-21080-4

Conception et réalisation de la couverture : Delphine d'Inguibert et Valérie Goussot, adaptation Caroline Joubert (Atelier du livre)

Conception de l'intérieur : Bleu T, adaptation Caroline Joubert (Atelier du livre)

Composition : Émili Lorie!

Édition : Nicolas Waszak

Illustrations : coordination Marie-Christine Liennard

Réalisation : Valérie Goncalves, Christel Parolini



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – août 2021 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

Comment aborder le CRPE ?	8
Introduction	13
QCM d'autoévaluation	15

PARTIE 1 / REPÈRES DISCIPLINAIRES SUR L'EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

1 LES FONDEMENTS DE L'EPS EN TANT QUE DISCIPLINE D'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation	21
Cours	24
1. Définitions et spécificités de l'EPS	24
A. L'EPS : une discipline à part entière à l'école.....	24
B. L'EPS : une discipline essentielle à l'école.....	24
2. Programmes scolaires et textes officiels	26
A. Enjeux, finalités et objectifs de l'EPS à l'école primaire.....	26
B. Les activités physiques : supports et moyens éducatifs de l'EPS.....	31
C. EPS, socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et interdisciplinarité.....	33
D. Horaires et organisation de l'EPS.....	37
E. Fiches ressources et documents d'accompagnement Éduscol.....	38
3. Les moyens éducatifs de l'EPS : les AP	39
A. Le statut culturel et éducatif des AP.....	39
B. Classifications des AP.....	40
4. L'EPS et l'éducation à la santé à l'école	41
A. Contextualisation et définitions préalables.....	41
B. Les rapports historiques entre santé, école et EPS.....	43
C. Repères sur l'éducation à la santé à l'école et en EPS.....	45
Entraînement	52

2 REPÈRES SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS ET LES APPRENTISSAGES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation	53
Cours	56
1. Connaissances scientifiques sur le développement et la psychologie de l'enfant	56
A. Éléments de définition.....	56

B. Repères théoriques généraux.....	57
C. Repères sur quelques théoriciens du développement.....	59
D. Développement de l'enfant et EPS.....	61
2. Apprentissages, ressources et efforts physiques.....	71
A. Apprentissages et EPS.....	71
B. Les apprentissages moteurs en EPS.....	76
3. Repères didactiques et pédagogiques sur l'enseignement de l'EPS.....	79
A. Programmation de l'EPS et des AP.....	80
B. Analyse et transposition didactique des AP en EPS.....	81
C. Définition des objectifs et des contenus d'enseignement.....	83
D. Formes et fonctions des évaluations en EPS.....	85
E. Concevoir des unités et des progressions d'apprentissage en EPS.....	87
F. Concevoir des situations d'apprentissage en EPS.....	88
G. Repères sur l'organisation pédagogique de l'enseignement et des apprentissages.....	90
H. Enseignement de l'EPS et sécurité des élèves.....	93
Entraînement.....	100

3 REPÈRES INSTITUTIONNELS ET MÉTHODOLOGIQUES SUR L'ÉPREUVE EPS DU CRPE

Autoévaluation.....	101
Cours.....	102
1. Repères et conseils méthodologiques concernant l'exposé.....	102
A. Analyser et problématiser le sujet.....	102
B. Formuler des hypothèses.....	102
C. Proposer une réponse au sujet.....	103
D. Conseils et erreurs à éviter.....	104
E. Conseils méthodologiques pour exposer sa réponse.....	104
2. Repères sur l'entretien : les attentes du jury.....	105

PARTIE 2 / REPÈRES DIDACTIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT DES AP EN EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

1 ENSEIGNER LA NATATION EN EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation.....	109
Cours.....	110
1. Connaissances didactiques sur l'APSA.....	110
A. Logique interne.....	110
B. Problèmes fondamentaux.....	110

C. Ressources sollicitées.....	111
2. Connaissances institutionnelles	114
A. Au cycle 1	114
B. Compétences générales travaillées en cycles 2 et 3 en lien avec le socle commun.....	116
C. Au cycle 2	117
D. Au cycle 3	119
3. Repères et outils didactiques	122
A. Repères didactiques sur l'ensemble de la scolarité.....	122
B. Repères didactiques pour la grande section et le CP.....	127
C. Repères didactiques pour le cycle 2.....	129
D. Repères didactiques pour le cycle 3.....	131
Entraînement.....	134

2 ENSEIGNER LES ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES EN EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation.....	143
Cours.....	145
1. Connaissances didactiques sur l'APSA	145
A. Analyse didactique de l'athlétisme	145
B. Thèmes moteurs ou objet d'enseignement spécifiques à la course de durée.....	149
2. Connaissances institutionnelles.....	149
3. Repères et outils didactiques	152
A. Développement de l'enfant et course longue.....	152
B. Sécurité en course longue.....	152
C. L'unité d'apprentissage.....	153
D. Exemples de situations repère (SR) en C2 et C3.....	154
E. Exemples de situations d'apprentissage en C2 et C3.....	156
Entraînement.....	163

3 ENSEIGNER LES ACTIVITÉS GYMNIQUES EN EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation.....	177
Cours.....	178
1. Connaissances didactiques sur l'APSA	178
A. Logique interne	178
B. Problèmes fondamentaux et enjeux de formation	180
C. Ressources sollicitées.....	182
2. Connaissances institutionnelles.....	185
A. Attendus de fin de cycle fixés par les TO et compétences visées au C1.....	185
B. Compétences générales travaillées en C2 et C3 en lien avec le socle commun...	186
C. Attendus de fin de cycle et compétences visées au C2 selon les programmes ...	188
D. Attendus de fin de cycle fixés par les TO et compétences visées au C3.....	188

3. Repères et outils didactiques	189
A. Développement de l'enfant et activités gymniques	190
B. Sécurité en activités gymniques	191
C. Exemple d'unité d'apprentissage en cycle 2 (CE2).....	192
D. Situation repère proposée en fin de séquence.....	193
E. Exemple d'unité d'apprentissage en cycle 3	196
Entraînement	205

4 ENSEIGNER LA DANSE EN EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation	215
Cours	217
1. Connaissances didactiques sur l'APSA	217
2. Connaissances institutionnelles	220
3. Repères et outils didactiques	222
A. La démarche de création	222
B. Les composantes du mouvement	224
C. L'évaluation.....	225
D. Développement de l'enfant et danse	226
E. La danse à l'école en toute sécurité.....	226
F. Caractéristiques générales de démarches d'enseignement en danse	227
Entraînement	230

5 ENSEIGNER LES ACTIVITÉS DE COMBAT EN EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation	237
Cours	238
1. Connaissances didactiques sur l'APSA	238
A. Définition et logique interne.....	238
B. Objets d'enseignements	239
C. Problèmes fondamentaux.....	241
D. Ressources sollicitées.....	242
E. Formes de pratiques sociales	244
F. Enjeux de formation	244
2. Connaissances institutionnelles	245
A. Orientations institutionnelles relatives au cycle 1.....	245
B. Orientations institutionnelles relatives au cycle 2 et au cycle 3.....	247
3. Repères et outils didactiques	249
A. Développement de l'enfant et activités de combat.....	249
B. Repères généraux sur la démarche d'enseignement.....	250
C. Activités de combat et sécurité.....	252
D. Variables didactiques.....	253
E. Illustration de choix didactiques possibles	255
Entraînement	263

6 ENSEIGNER LES JEUX ET SPORTS COLLECTIFS EN EPS

Autoévaluation.....	269
Cours.....	270
1. Connaissances didactiques sur l'APSA	270
A. Logique interne	270
B. Problèmes fondamentaux.....	270
C. Ressources sollicitées.....	271
2. Connaissances institutionnelles	273
A. Au cycle 1	273
B. Compétences générales travaillées en cycles 2 et 3 en lien avec le socle commun	273
C. Au cycle 2	274
D. Au cycle 3	275
3. Repères et outils didactiques	276
A. Développement de l'enfant, jeux et sports collectifs.....	276
B. Repères didactiques sur l'ensemble de la scolarité.....	276
C. Repères didactiques pour la maternelle (début).....	277
D. Repères didactiques pour le cycle 2.....	278
E. Repères didactiques pour le cycle 3.....	280
F. Sécurité en jeux et sports collectifs.....	282
Entraînement.....	284
Liste des abréviations utilisées.....	288

Comment aborder le CRPE ?

Cet ouvrage a pour objectif essentiel d'assurer la préparation théorique de l'**épreuve orale d'éducation physique et sportive** du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE).

Rappelons que cette épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat indispensables pour un enseignement maîtrisé des programmes de l'école primaire.

Avant d'aborder la préparation théorique et didactique de cette épreuve orale portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive mais aussi sur la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant, il paraît essentiel d'indiquer les textes officiels qui régissent désormais le CRPE et que tout candidat se doit de maîtriser. Il est par ailleurs indispensable de connaître l'ensemble des épreuves écrites et orales d'admissibilité et d'admission et les objectifs qui leur sont assignés.

A. Textes officiels

L'arrêté du 25 janvier 2021 paru au *Journal officiel* du 29 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation du concours externe de recrutement des professeurs des écoles. Deux grandes séries d'épreuves, constituées respectivement de trois épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission, sont définies par référence aux programmes de l'école primaire (*Bulletin officiel* n° 31 du 30 juillet 2020, *Bulletin officiel* n° 25 du 24 juin 2021), au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (*Bulletin officiel* n° 17 du 23 avril 2015) mais aussi par référence aux compétences professionnelles des maîtres (annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 paru au *Journal officiel* du 18 juillet 2013). Ces compétences sont intégralement réaffirmées dans le référentiel de formation publié dans le *Journal officiel* du 7 juillet 2019. Ce référentiel mis en oeuvre depuis la rentrée scolaire 2019 précise, par ailleurs, les objectifs, les axes de formation et le niveau de maîtrise des attendus en fin de master MEEF. Enfin, sur le site du ministère de l'Éducation nationale, on veillera à consulter les sujets zéro et les programmes des épreuves écrites de français, de mathématiques et d'application.

B. Les épreuves du CRPE

Trois épreuves écrites d'admissibilité

Cadre de référence : Programmes de l'école primaire.

Niveau attendu : Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site Internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

1. Épreuve écrite disciplinaire de français Notée sur 20 – Coefficient 1 – Durée : 3 heures		
L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots. Elle comporte trois parties :		Note globale ≤ 5 éliminatoire.
– une consacrée à l'étude de la langue et permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;		
– une consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;		
– une consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.		
2. Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques Notée sur 20 – Coefficient 1 – Durée : 3 heures		
L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.		Note globale ≤ 5 éliminatoire.
3. Épreuve écrite d'application Notée sur 20 – Coefficient 1 – Durée : 3 heures		
L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Au début de l'épreuve, le candidat a le choix entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants : sciences et technologie ; histoire, géographie, enseignement moral et civique ; arts. Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer, dans le domaine choisi, une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner, et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.		
• Sciences et technologie	L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale.	Chaque épreuve peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. Quand l'épreuve comporte 2 composantes, chacune d'entre elles est notée sur 10 points. Note globale ≤ 5 éliminatoire.
• Histoire, géographie, enseignement moral et civique	Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3).	
• Arts	Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3).	

Deux épreuves orales d'admission	
1. Épreuve de leçon Notée sur 20 – Coefficient 4 – Durée : 1 heure – Préparation : 2 heures	
L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.	
Préparation : Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...	Durée de l'épreuve : – Français : 30 minutes dont un exposé de 10 à 15 minutes et un entretien pour la durée restante impartie à cette partie. – Mathématiques : idem.
Présentation et entretien : Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.	La note 0 est éliminatoire.
2. Épreuve d'entretien composée de 2 parties Notée sur 20 – Coefficient 2 – Durée totale : 1 h 05	
Première partie : Éducation physique et sportive. Connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant Notée sur 10 – Durée : 30 minutes – Préparation : 30 minutes	
Préparation : À partir d'un sujet fourni par le jury proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.	Exposé : ne doit pas excéder 15 minutes Entretien : pour la durée restante impartie à cette première partie.
Exposé et entretien : L'entretien permet d'apprécier, d'une part, les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant et, d'autre part, sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.	La note 0 obtenue à cette partie est éliminatoire.

Seconde partie : Se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation

Notée sur 10 – Durée : 35 minutes

Objectifs : Cette seconde partie porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Entretien : Le premier temps de l'échange débute par une présentation par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

La suite de l'échange doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Premier temps de l'échange :

- présentation du parcours et des expériences (5 minutes maxi) ;
- échange avec le jury : 10 minutes.

Second temps de l'échange :

(mises en situation professionnelle) 20 minutes

La note 0 obtenue à cette partie est éliminatoire.

Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère

Notée sur 20 – Durée : 30 minutes – Préparation : 30 minutes

Au moment de l'inscription au concours, le candidat peut demander à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

Contenu et modalités : L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (**durée** : dix minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique.

Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (**exposé** : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

Exposé : 10 minutes

Échange : 20 minutes

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Le présent manuel vous permettra, par le biais d'éléments de cours théoriques et didactiques assortis de questions d'application type entretien et de sujets d'entraînement, de préparer efficacement l'épreuve orale portant sur l'enseignement de l'EPS à l'école primaire ainsi que sur la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

C'est le souhait que les auteurs de cet ouvrage et moi-même formulons. Par ailleurs, sa mise en œuvre éditoriale n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse de Nicolas Waszak, éditeur, que je tiens ici personnellement à remercier.

Marc Loison

Maître de conférences honoraire

Docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation

Directeur de l'ouvrage

Introduction

Nous utiliserons l'expression générique « éducation physique et sportive » (EPS) pour qualifier le domaine d'apprentissage ou la discipline enseignée à l'école primaire, dans la lignée de sa dénomination dans les programmes scolaires des cycles 2 (C2) et 3 (C3), et en continuité avec le libellé de la seconde épreuve d'admission du concours du CRPE. En maternelle, le domaine d'apprentissage « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » constitue bien une forme d'éducation physique des élèves.

Nous définissons ici la didactique comme une réflexion sur les contenus en tant qu'objets d'enseignement et d'apprentissage, à l'échelle de la discipline d'enseignement EPS.

Nous utiliserons le terme « enseignement » dans un sens générique pour désigner l'activité de l'enseignant sous l'angle du processus de transmission du savoir à l'élève. Mais l'enseignant doit également, en amont, concevoir et construire les savoirs qu'il transmettra à ses élèves. Et certains paramètres pédagogiques de mise en œuvre doivent également être anticipés lors de la conception de l'enseignement. L'apprentissage implique que l'élève élabore et acquière un savoir.

Ces définitions liminaires permettent de rappeler les trois pôles du triangle didactique : le savoir, l'élève et l'enseignant. Ces trois pôles, et leurs relations, structureront les différentes parties de ce manuel.

La première partie présente des repères disciplinaires sur l'EPS à l'école primaire : les fondements de l'EPS en tant que discipline scolaire, des repères sur le développement de l'enfant, l'enseignement de l'EPS et les apprentissages en EPS, et des repères méthodologiques sur l'épreuve d'EPS du CRPE. Les questions d'application posées au fur et à mesure du cours permettent de vérifier l'intégration de celui-ci, mais sont aussi susceptibles d'être posées lors de l'entretien.

Une seconde partie présente les **repères didactiques** relatifs à l'enseignement de plusieurs AP ou familles d'AP en EPS : natation, activités athlétiques, activités gymniques, danse, activités de combat, jeux et sports collectifs.

Pour chaque AP ou famille d'AP seront abordés les **connaissances didactiques** sur l'activité, les **connaissances relatives aux textes officiels** et des repères et **outils didactiques**, avec un apport spécifique sur le développement de l'enfant et la sécurité des élèves. Un cadre général commun à ces six chapitres consacrés à différentes AP assure une cohérence d'ensemble, en lien avec certaines conceptions de l'enseignement de l'EPS, et des choix inhérents à la formation des candidats. Nous avons mis l'accent notamment sur des connaissances, repères et outils permettant aux candidats de concevoir un enseignement et de justifier leurs choix. Les questions d'application posées au fur et à mesure du cours permettent de vérifier l'intégration de celui-ci, mais sont aussi sus-

ceptibles d'être posées lors de l'entretien. Viennent enfin des questions types concours corrigées (partie exposé), accompagnées de questions susceptibles d'être posées à l'entretien. La collection « Je prépare ma classe » de l'éditeur Vuibert est un complément utile à la préparation didactique. Les ouvrages de cette collection proposent, pour chaque niveau de l'école primaire, un ensemble de séquences d'EPS ayant été testées en classe, et décrites finement. On s'y reportera utilement pour parfaire la préparation de l'épreuve orale portant sur l'enseignement de l'EPS¹.

**Pour les auteurs,
Haimo Groenen et Marc Loison**

1. Citons notamment les dernières éditions actualisées : Marc Loison (dir.), Valérie Bouquillon (coord.) *et al.*, *Je prépare ma classe TPS-PS, MS, GS*, Paris, Vuibert, 2021. Les autres manuels sont un peu plus anciens [CP, CE1 (2019) ; CE2, CM1 et CM2 (2017)] mais ils n'en demeurent pas moins conformes aux programmes de l'école élémentaire (sauf très rares exceptions).

QCM d'autoévaluation

Pour chaque question, une seule réponse est correcte.

- ❶ L'EPS peut être définie comme étant :
 - a. du sport.
 - b. la pratique d'activités physiques et sportives à l'école.
 - c. une discipline scolaire à part entière mais singulière.
 - d. une pratique sportive obligatoire à l'école.
- ❷ Le corps est :
 - a. une finalité de l'EPS.
 - b. au cœur de l'identité de l'EPS.
 - c. le moyen de l'EPS.
 - d. la priorité éducative de l'école dans le cadre du dualisme de Descartes.
- ❸ Les enjeux éducatifs de l'EPS :
 - a. sont définis en référence à la fois à ses finalités et objectifs, et aux finalités de l'école.
 - b. sont définis par les activités physiques.
 - c. dépendent des choix de l'enseignant.
 - d. sont définis en référence à ses finalités et objectifs.
- ❹ Les programmes scolaires prévoient d'initier les élèves au plaisir de la pratique sportive :
 - a. à partir du cycle 1.
 - b. au cycle 2.
 - c. au cycle 3.
 - d. aux cycles 2 et 3.
- ❺ Les horaires de l'EPS sont :
 - a. définis librement par chaque enseignant.
 - b. identiques sur toute l'école primaire.
 - c. de 3 heures hebdomadaires par semaine.
 - d. de 108 heures par an à l'école élémentaire.
- ❻ Les problématiques sociétales relatives à la santé :
 - a. sont déterminées par des facteurs génétiques.
 - b. dépendent de facteurs conjoncturels et des connaissances scientifiques disponibles.
 - c. ont toujours été les mêmes.
 - d. n'impactent pas l'école.
- ❼ Pour les enfants jusque 5 ans, on recommande qu'ils soient actifs physiquement grâce à :
 - a. 3 heures d'activités physiques et de jeux par jour.
 - b. 2 heures d'activités physiques et de jeux par jour.
 - c. 1 heure d'activités physiques et de jeux par jour.
 - d. 30 à 45 minutes d'activités physiques et de jeux par jour.
- ❽ À l'école élémentaire, les APSA programmées sont choisies en lien avec :
 - a. 2 champs d'apprentissage.
 - b. 3 champs d'apprentissage.
 - c. 4 champs d'apprentissage.
 - d. 5 champs d'apprentissage.

- 9 L'EPS participe au socle commun de connaissances, de compétences et de culture :
- a. à travers 5 compétences spécifiques.
 - b. à travers 5 compétences générales.
 - c. à travers 5 compétences méthodologiques.
 - d. à travers 5 compétences sociales.
- 10 Le développement de l'enfant est à la croisée des processus suivants :
- a. la croissance et l'éducation.
 - b. l'apprentissage et la maturation.
 - c. la croissance et la maturation.
 - d. l'apprentissage et la croissance.
- 11 La psychologie de l'enfant étudie :
- a. le développement de l'enfant.
 - b. le développement de l'enfant à travers tous les éclairages scientifiques.
 - c. le développement de l'enfant à travers la théorie de Piaget.
 - d. le développement de l'enfant scolarisé.
- 12 Le développement de l'enfant résulte d'une interaction entre :
- a. un patrimoine génétique et l'éducation familiale.
 - b. un patrimoine génétique et les apprentissages scolaires.
 - c. un patrimoine génétique et les expériences du sujet.
 - d. un patrimoine génétique et l'environnement physique.
- 13 Le développement de l'enfant aboutit à des évolutions :
- a. qui surviennent de façon identique chez tous les individus.
 - b. qui traduisent des variations interindividuelles et intra-individuelles.
 - c. qui traduisent des variations interindividuelles.
 - d. qui traduisent des variations intra-individuelles.
- 14 Les catégories de ressources sollicitées lors de la pratique des AP :
- a. sont différentes selon les APSA.
 - b. sont identiques quelles que soient les APSA.
 - c. dépendent du développement de l'enfant.
 - d. dépendent des choix faits par l'enseignant.
- 15 Lors d'un apprentissage moteur, quelle information est importante pour l'élève :
- a. connaissance de l'action.
 - b. connaissance du but.
 - c. connaissance du résultat.
 - d. connaissance du mouvement.
- 16 Lequel des éléments suivants n'est pas constitutif d'une séance d'EPS :
- a. l'appel.
 - b. l'échauffement.
 - c. le corps de la séance.
 - d. le retour au calme.
- 17 En EPS, le retour au calme :
- a. se situe à la fin de chaque situation.
 - b. permet aux élèves de récupérer des efforts fournis durant la séance.
 - c. a une durée qui est toujours la même.
 - d. se déroule toujours de la même façon.

- 18** La programmation de l'EPS à l'école élémentaire doit prendre en compte :
- a. tous les champs d'apprentissage de l'EPS.
 - b. 3 champs d'apprentissage au choix de l'enseignant.
 - c. 2 champs d'apprentissage au choix de l'enseignant.
 - d. 1 champ d'apprentissage au choix de l'enseignant.
- 19** Dans une situation d'apprentissage, un critère de réussite :
- a. précise le but de la tâche.
 - b. est toujours formulé selon un critère quantitatif.
 - c. est toujours formulé selon un critère qualitatif.
 - d. permet à l'élève de savoir s'il a réussi la tâche.
- 20** Les formes de groupement des élèves en EPS :
- a. sont identiques comparativement aux autres disciplines.
 - b. conduisent à séparer les filles et les garçons.
 - c. permettent de gérer l'hétérogénéité des élèves.
 - d. dépendent uniquement de l'AP pratiquée.
- 21** En EPS, lors de la pratique d'une AP, les risques subjectifs renvoient :
- a. aux risques perçus par l'enseignant.
 - b. aux risques perçus par les élèves.
 - c. aux risques caractéristiques de l'AP.
 - d. aux risques caractéristiques de l'environnement physique.
- 22** Lors d'un cours d'EPS, l'enseignant peut décider de solliciter un intervenant extérieur :
- a. sans faire de démarche administrative.
 - b. en le laissant faire cours seul.
 - c. en le laissant décider seul des orientations du cours.
 - d. en conservant la responsabilité des choix faits pour ses élèves.
- 23** Lors de l'apprentissage d'une habileté motrice telle un tir en basket-ball, une pratique en variabilité consiste à faire varier :
- a. les caractéristiques spatiales et temporelles du mouvement.
 - b. la durée de la situation selon les élèves.
 - c. le but de la situation.
 - d. l'aménagement matériel de la situation.
- 24** La gestion par l'enseignant de la sécurité des élèves en EPS dépend :
- a. de l'âge et du développement des élèves.
 - b. de l'AP pratiquée.
 - c. du goût du risque des élèves.
 - d. de l'environnement physique.
- 25** L'attestation scolaire du savoir nager (ASSN) est à valider :
- a. en fin de cycle 2.
 - b. en CM2.
 - c. en fin de cycle 3.
 - d. en fin de cycle 4.
- 26** En course de durée, le fait de conduire l'élève à un état proche de l'épuisement :
- a. est risqué.
 - b. est une condition de progrès.
 - c. est adapté à son niveau de développement.
 - d. est bénéfique pour sa santé.

- 27 La réalisation d'un enchaînement gymnique destiné à être vu et jugé est prévue :
- a. au cycle 1.
 - b. au cycle 2.
 - c. au cycle 3.
 - d. aux cycles 2 et 3.
- 28 En danse, lequel de ces rôles n'est pas travaillé à l'école :
- a. chorégraphe.
 - b. danseur.
 - c. juge.
 - d. spectateur.
- 29 Lors de l'enseignement d'activités de combat à l'école maternelle, la progression d'apprentissage recommandée consiste à débiter par une opposition :
- a. au corps à corps.
 - b. interindividuelle.
 - c. directe.
 - d. indirecte.
- 30 Lors de l'enseignement de jeux et sports collectifs à l'école, on peut diminuer la quantité d'informations visuelles à traiter par les élèves en faisant baisser :
- a. le temps du jeu.
 - b. le nombre de joueurs.
 - c. la taille du terrain.
 - d. le nombre de règles de jeu.

CORRIGÉS

1 c ; 2 b ; 3 a ; 4 d ; 5 d ; 6 b ; 7 a ; 8 c ; 9 b ; 10 c ; 11 a ; 12 c ; 13 b ; 14 b ; 15 c ;
16 a ; 17 b ; 18 a ; 19 d ; 20 c ; 21 b ; 22 d ; 23 a ; 24 c ; 25 c ; 26 a ; 27 d ; 28 c ; 29 d ; 30 b.

PARTIE 1

Repères disciplinaires sur l'EPS à l'école primaire

- 1** Les fondements de l'EPS en tant que discipline d'enseignement à l'école primaire 21
- 2** Repères sur l'enseignement de l'EPS et les apprentissages à l'école primaire 53
- 3** Repères institutionnels et méthodologiques sur l'épreuve EPS du CRPE 101

1

Les fondements de l'EPS en tant que discipline d'enseignement à l'école primaire¹

AUTOÉVALUATION

- ❶ Le sigle EPS désigne :
 - a. l'éducation physique scolaire
 - b. l'enseignement physique scolaire
 - c. l'éducation physique et sportive
 - d. l'enseignement du sport à l'école
- ❷ L'enseignement de l'EPS à l'école :
 - a. est facultatif.
 - b. est depuis longtemps obligatoire.
 - c. dont le caractère obligatoire a souvent été remis en question.
 - d. est devenu récemment obligatoire.
- ❸ L'éducation physique et sportive :
 - a. s'adresse uniquement au corps.
 - b. a une utilité sociale mais aucune utilité scolaire.
 - c. a une utilité scolaire mais aucune utilité sociale.
 - d. est une éducation du corps tout en étant au service de visées intellectuelles, morales et sociales.
- ❹ Contribuer au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants :
 - a. est la finalité de l'EPS tout au long de la scolarité.
 - b. est la finalité de l'EPS en maternelle.
 - c. est une compétence générale de l'EPS au C2.
 - d. est un objectif de l'EPS en maternelle.
- ❺ Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique :
 - a. est un objectif de l'EPS au C1.
 - b. est un objectif de l'EPS au C2.
 - c. est un objectif de l'EPS au C3.
 - d. est un objectif de l'EPS sur les trois cycles de l'école primaire.

1. Auteur du chapitre : Haimo Groenen.

1. Les fondements de l'EPS en tant que discipline d'enseignement à l'école primaire

- 6 À quel domaine du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la compétence générale de l'EPS « Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière » contribue-t-elle ?
- a. Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer.
 - b. Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre.
 - c. Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen.
 - d. Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques.
- 7 La natation est enseignée pour amener les élèves à produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée :
- a. au C1.
 - b. au C2.
 - c. au C3.
 - d. sur les trois cycles de l'école primaire.
- 8 Les programmes de maternelle fixent l'horaire de l'EPS :
- a. à 3 heures par semaine.
 - b. à une séance hebdomadaire de 30 à 45 minutes.
 - c. à plusieurs séances de 30 à 45 minutes par semaine.
 - d. à une séance quotidienne de 30 à 45 minutes.
- 9 Les fiches ressources proposées sur le site Éduscol :
- a. correspondent à des textes officiels.
 - b. visent à aider les professeurs dans la compréhension et la mise en œuvre des programmes.
 - c. couvrent uniquement le C1.
 - d. couvrent uniquement les C2 et C3.
- 10 Les activités physiques :
- a. sont des activités sportives.
 - b. sont l'objectif de l'EPS à l'école primaire.
 - c. sont les moyens et supports éducatifs de l'EPS.
 - d. sont des activités artistiques.
- 11 Les activités physiques enseignées en EPS :
- a. ont toujours été les mêmes indépendamment des périodes historiques.
 - b. ont évolué au fil du temps.
 - c. ont toujours été des activités sportives.
 - d. ont toujours été des activités physiques sportives et artistiques.
- 12 Le sport peut être défini dans un sens restreint comme :
- a. la pratique d'une activité physique.
 - b. une compétition.
 - c. un règlement.
 - d. l'ensemble des situations motrices codifiées et réglementées sous forme d'institutions et de compétitions.
- 13 On considère aujourd'hui la santé comme :
- a. une absence de maladie.
 - b. une absence d'infirmité.
 - c. un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.
 - d. le fait de ne prendre aucun traitement médical.

- 14 L'école se préoccupe de la santé des élèves depuis :
- a. la fin du XIX^e siècle.
 - b. le début du XX^e siècle.
 - c. les années 1980.
 - d. le début du XXI^e siècle.
- 15 L'éducation à la santé est une finalité de l'EPS :
- a. au C1.
 - b. au C2.
 - c. au C3.
 - d. sur les trois cycles de l'école primaire.
- 16 L'activité physique est :
- a. toujours bénéfique pour la santé.
 - b. toujours néfaste pour la santé.
 - c. bénéfique pour la santé sous certaines conditions.
 - d. recommandée par les autorités publiques sous une forme intense et compétitive.
- 17 L'éducation à la santé apporte des effets bénéfiques :
- a. à court terme.
 - b. à long terme.
 - c. à moyen terme.
 - d. à l'école.

CORRIGÉS

- | | | | | | |
|------|------|------|-------|-------|-------|
| 1 c. | 4 b. | 7 c. | 10 c. | 13 c. | 16 c. |
| 2 b. | 5 a. | 8 d. | 11 b. | 14 b. | 17 b. |
| 3 d. | 6 d. | 9 b. | 12 d. | 15 d. | |

CONSEILS

- Pour comprendre l'EPS à l'école primaire, il est important de situer ses origines et son évolution historique, et de saisir ce qui fait son identité, sa spécificité scolaire, ses relations avec l'école et avec le sport.
- Afin de pouvoir répondre à ces questions, il est impératif de bien maîtriser les orientations des programmes de maternelle et de l'élémentaire, en étant vigilant aux points communs éventuels entre l'EPS aux C1, C2 et C3, mais aussi aux spécificités qui apparaissent entre les cycles. Il faut également distinguer ce qui relève des textes officiels ou des autres ressources à disposition des professeurs.
- Il est essentiel de bien comprendre, différencier et relier EPS, AP et sport.
- L'éducation à la santé est à la croisée d'enjeux sociétaux, économiques et scolaires. Il est important de bien cerner les particularités de l'éducation à la santé (à ne pas confondre avec la finalité santé), la place de l'EPS dans l'éducation à la santé, et sa contribution spécifique dans le cadre des finalités de l'école et des dispositifs éducatifs qu'elle met en place.

COURS

1 Définitions et spécificités de l'EPS

A. L'EPS : une discipline à part entière à l'école

Enseigner une discipline d'enseignement implique d'en maîtriser les caractéristiques et les fondements scolaires. Soulignons tout d'abord que l'EPS peut être considérée comme une **discipline scolaire à part entière**. Les programmes de l'école élémentaire le confirment en perpétuant le **caractère obligatoire de l'EPS** et en déterminant les savoirs à enseigner aux différents cycles d'enseignement, critère essentiel d'une discipline scolaire (Pierre Arnaud, « L'évolution de l'éducation physique », in *La gymnastique volontaire*, n° 18, septembre 1981).

L'EPS est le fruit d'une longue histoire, faite de continuités et de ruptures qui marquent son appellation même. La gymnastique scolaire du XIX^e siècle laisse place à l'éducation physique (EP) au début du XX^e siècle, laquelle évolue vers l'EPS durant la Seconde Guerre mondiale. L'avènement de l'EPS traduit un processus de sportivisation de la discipline, l'utilisation d'activités sportives (sports athlétiques, collectifs, de combat...) en complément d'autres activités physiques (AP), comme les jeux traditionnels ou les activités artistiques. Pour plus de clarté, nous dirons que l'EPS est **une forme sportivée et scolarisée d'EP** (Yves Gougeon, « EP, EPS : identité, identification, différenciations », in *Textes parcourus, Préparation Écrit 1 Capeps, Session 2000*, IUFM Nord – Pas-de-Calais, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 1999).

Les cinq domaines d'apprentissage structurant les programmes de l'école maternelle ne mentionnent pas l'EPS, mais c'est dans le domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » que trouve place l'éducation du corps, même si elle ne s'y limite pas. Nous utiliserons néanmoins l'expression générique « EPS » pour désigner le domaine d'apprentissage (maternelle) ou la discipline d'enseignement (élémentaire) à l'école primaire. Sur les trois cycles, l'EPS repose en effet sur la pratique par les élèves d'activités physiques variées, source d'expériences corporelles diversifiées chez les élèves, et moyen d'éducation de ces derniers.

B. L'EPS : une discipline essentielle à l'école

L'importance accordée par les acteurs politiques et scolaires à cette discipline est confirmée par les textes ayant réglé sa place et ses missions à l'école. Après avoir été rendue facultative en 1850, la gymnastique scolaire devient obligatoire en 1880 pour les garçons dans tous les types d'enseignements du primaire et du secondaire, et ce avant même l'obligation scolaire proclamée en 1882. Cette année-là, l'EP est également rendue obligatoire pour les jeunes filles. Le caractère obligatoire de l'EPS à l'école n'a depuis jamais été remis en question (Édouard Solal, *L'Enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire (1789-1990). Un parcours difficile*, éd. Revue EPS, 1999).

Cette situation fait écho à la définition de l'éducation proposée par le sociologue Émile Durkheim : « L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné. » (Émile Durkheim, « Éducation », in Ferdinand Buisson, *Nouveau dictionnaire de pédagogie*, Paris, Hachette, 1911, p. 532. Cette définition fait encore référence actuellement.)

L'idée même d'éducation inclut ainsi une éducation du corps. Le philosophe et historien Jacques Ulmann argumente dans le même sens : « La notion même d'éducation implique l'existence d'une éducation physique [...] il n'est pas d'éducation en l'absence d'une éducation corporelle. » Il précise aussi : « La disponibilité du corps aux fins éducatives constitue le premier et le plus urgent des impératifs de l'éducation, une sorte de condition *sine qua non*. » (Jacques Ulmann, « Sur quelques problèmes concernant l'éducation physique », *Revue EPS*, n° 81, 1966, p. 7-11.) Pour Ulmann, **la santé est la condition de toutes les autres finalités éducatives** (Jacques Ulmann, « Les rapports historiques entre l'éducation physique et le sport », *Revue EPS*, n° 238, 1992). Par son action sur le corps de l'individu et sa portée hygiénique, l'EP joue un rôle décisif dans le processus éducatif dans son ensemble.

Le corps est au cœur de l'identité de l'EP, ce qui participe à sa singularité. Selon la formule consacrée, l'EPS est une « discipline à part entière mais entièrement à part » (Hébrard, *EPS : Réflexions et perspectives*, Paris, Éditions Revue EPS, 1986). Pour autant, si l'EPS est une éducation du corps et pour le corps par la pratique d'AP, elle ne se limite pas à la dimension corporelle de la conduite humaine. L'EP a également toujours été au service **de visées morales et sociales**, ce qui accentue sa spécificité et son identité éducative. En transmettant des valeurs conformes au pouvoir politique (formation du citoyen par exemple) et aux besoins sociaux (notamment en matière de santé publique par exemple), la discipline a construit et perpétué **son utilité sociale**.

L'EP a enfin toujours tissé des liens avec des **visées éducatives intellectuelles**. Comme l'a parfaitement montré Pierre Arnaud à travers sa thèse sur l'homomorphisme scolaire, l'EP a dû participer au développement chez les élèves des fonctions intellectuelles si chères à l'école française pour asseoir et renforcer sa légitimité scolaire. L'école française a en effet longtemps été marquée par un dualisme conduisant à une séparation du corps et de l'esprit, et à une valorisation de ce dernier dans l'enseignement. Deux types de pédagogies ont alors été utilisés en EP : les pédagogies corporelles de l'intelligence visant le développement des fonctions intellectuelles sur la base d'exercices corporels, puis les pédagogies intellectualistes de la motricité utilisant les processus cognitifs pour développer les habiletés motrices.

Les programmes et textes officiels permettent d'aller plus loin dans la compréhension des fondements de l'EPS en tant que discipline d'enseignement. Ils orientent les contenus et les modalités d'enseignement de la discipline.

2 Programmes scolaires et textes officiels

L'enseignement implique de connaître et de maîtriser un certain nombre de textes officiels, dont les programmes scolaires pour la maternelle et l'élémentaire. Les textes officiels ne constituent pas une vérité intangible, mais un cadrage général et évolutif.

Les **programmes** publiés dans le *Bulletin officiel* (B.O.) permettent d'identifier **les visées éducatives** (au sens de ce qui est visé, recherché, sur le plan éducatif) **et les contenus** (au sens générique de ce que l'on veut enseigner aux élèves) assignés à chaque domaine d'apprentissage (maternelle) ou discipline (élémentaire), **les moyens** prévus à cet effet, la spécificité de chaque cycle d'enseignement, **la progression** établie entre ceux-ci, et plus largement la contribution de chaque domaine ou discipline aux missions et finalités de l'école. Parallèlement, d'autres textes officiels régissent ou orientent l'enseignement de l'EPS à l'école.

Citons en particulier le socle commun de connaissances, de compétences et de culture de (B.O. de l'Éducation nationale n° 17 du 23 avril 2015) développé plus loin, ou encore le parcours éducatif de santé (circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016), mais aussi la circulaire n° 2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives et le décret n° 2017-766 du 4 mai 2017 sur l'agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives (ces deux derniers textes officiels sont publiés au BO n° 34 du 12 octobre 2017).

Les caractéristiques de certaines AP et les contraintes liées à leur enseignement s'accompagnent de **textes officiels spécifiques**. C'est le cas en particulier des **activités aquatiques et nautiques** (AAN) qui font l'objet d'une attention particulière de la part du législateur, comme en témoignent les textes officiels encadrant et réglementant leur enseignement et leur pratique à l'école (voir la partie dédiée à la natation dans le chapitre 2).

L'enseignement de certaines AP doit également respecter **la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999** (complétée par plusieurs circulaires depuis 2000) relative à l'organisation des **sorties réalisées à l'école primaire**.

A. Enjeux, finalités et objectifs de l'EPS à l'école primaire

Si l'EPS possède des **finalités** et **objectifs** qui lui sont propres, son enseignement est au service des missions et des finalités de l'école, des priorités éducatives fixées pour chaque cycle d'enseignement, et de la construction du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Selon les programmes, la mission principale de l'école maternelle « est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité ». Les programmes du cycle 2 (C2) stipulent que « la maîtrise des langages, et notamment de la langue française, est la priorité ». Le cycle 3 (C3) « a tout d'abord pour objectif de stabiliser et d'affermir pour tous les élèves les apprentissages engagés dans le cycle 2, à commencer par ceux du langage », et doit assurer une meilleure transition entre l'école et le collège.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture « définit les finalités de la scolarité obligatoire », en étant « composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire » :

- les langages pour penser et communiquer ;
- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Et « chacun de ces domaines requiert la contribution transversale et conjointe de toutes les disciplines et démarches éducatives », donc de l'EPS.

Les contenus transmis en EPS en lien avec les AP supports répondent à des visées éducatives (ce qui est visé, recherché au plan éducatif) plus larges qui participent à la spécificité de l'EPS en tant que discipline d'enseignement. Les visées éducatives de l'EPS peuvent être formulées à plusieurs niveaux, du plus général au plus spécifique, et sur plusieurs échelles temporelles, allant du court au long terme. Nous choisissons ici de décliner ces visées éducatives en finalités et objectifs, bien que la terminologie des programmes des cycles 1, 2 et 3 et celle du socle commun ne soit pas uniformisées². Ces visées éducatives traduisent, à des échelles différentes, les **enjeux** de l'EPS, au sens de ce qu'il y a à gagner pour un élève à travers les enseignements dispensés dans le cadre de la discipline.

Nous définissons une **finalité** comme étant une visée éducative générale à **long terme**, qui constitue une sorte **d'idéal**. Le développement moteur ou l'autonomie illustrent cette définition car ils peuvent toujours être perfectionnés. Souvent, une finalité de l'EPS concerne également **d'autres domaines d'apprentissages ou disciplines scolaires** et tisse des liens avec le socle commun (cf. la citoyenneté ou l'autonomie par exemple).

Nous définissons un **objectif** comme **une visée à court ou moyen terme** et en lien direct avec **les savoirs de la discipline**. Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés est l'un des objectifs des programmes de maternelle. Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée est l'un des quatre champs d'apprentissage de l'EPS aux cycles 2 et 3, et peut être considéré comme l'un des objectifs de la discipline.

Le terme de compétence connaît des définitions très variées dans le champ éducatif et scolaire. Nous pouvons définir simplement **une compétence comme étant un savoir-faire** permettant **d'être efficace dans une situation donnée**, mobilisant un ensemble de **ressources**, et **réinvestissable** dans une situation proche. Le socle commun définit d'ailleurs une compétence par « l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite ».

2. Les programmes de maternelle parlent de missions de l'école, de fonction de l'école, d'enjeux de formation et d'objectifs visés à l'échelle de chaque domaine d'apprentissage. Les programmes d'EPS des C2 et C3 parlent de finalités, de compétences générales, de champs d'apprentissages, de compétences travaillées. Le socle commun parle de finalités de l'école obligatoire, d'enjeux de formation, d'objectifs de connaissances et de compétences.

En EPS, il est possible de distinguer **une compétence propre** à un groupe d'AP ou à un domaine d'apprentissage (exemple au C2 : comprendre le but du jeu et orienter ses actions vers la cible, en jeux traditionnels, jeux pré-sportifs...), **d'une compétence relative** ou **spécifique** à une AP (exemple au C2 : se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion) voire à une situation donnée. Réaliser une performance mesurée est un savoir-faire que l'on peut développer dans la famille des activités athlétiques et en natation. Nager 15 mètres ne devient une compétence précise que si les **conditions de réalisation** de cette performance sont définies, à travers le milieu (environnement naturel ou piscine, profondeur de l'eau...), le type de nage (nage ventrale, tous types de nages autorisés), le matériel mis à disposition éventuellement (lunettes de natation, utilisation d'engins améliorant la flottaison...), etc. Le professeur doit ainsi préciser et définir les compétences et éventuellement les connaissances qu'il veut transmettre à ses élèves tout en se plaçant en conformité avec les programmes.

a. Finalités de l'EPS à l'école primaire

Les programmes permettent d'identifier pour l'EPS trois grandes finalités au C1, et cinq finalités communes aux C2 et C3. La première en C2 et C3 – « former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble » – constitue selon les programmes la finalité de l'EPS tout au long de la scolarité.

Finalités de l'EPS à l'école primaire	
C1	C2 et C3
<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants : permettre aux enfants d'explorer leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habilités motrices, de maîtriser de nouveaux équilibres, de construire leur latéralité, l'image orientée de leur corps, de mieux se situer dans l'espace et le temps. - Contribuer à la socialisation : développer la coopération, établir des rapports constructifs à l'autre, lutter contre les stéréotypes, contribuer à la construction de l'égalité entre filles et garçons. - Participer à une éducation à la santé, en conduisant tous les enfants à éprouver le plaisir du mouvement et de l'effort, à mieux connaître leur corps pour le respecter. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. - L'EPS développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu. - Amener les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. - Assurer l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. - Initier au plaisir de la pratique sportive.

Les **finalités** de l'EPS concernent donc différentes dimensions de la conduite humaine : **motrices, psychologiques et sociales**. Des continuités et des spécificités apparaissent au fil des cycles. Le **développement moteur** et l'**éducation physique** sont une permanence dans les finalités de l'EPS, conformément à la spécificité de son objet.

CRPE
2022

EPS

Le manuel complet pour réussir l'oral

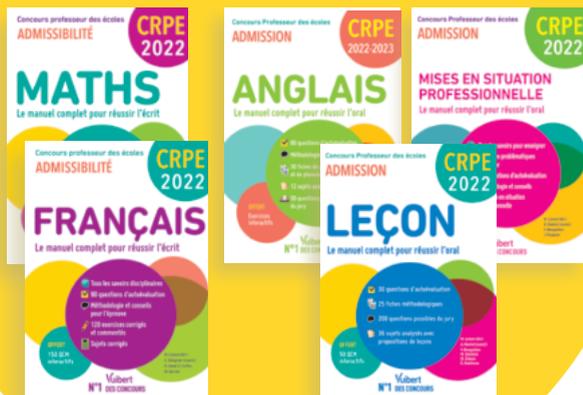
- Tous les **savoirs disciplinaires et didactiques** au programme de l'épreuve d'éducation physique et sportive (EPS)
- **80 questions d'autoévaluation**
- La **méthodologie** de l'épreuve assortie de **conseils de formateurs**
- **10 sujets d'exposé** corrigés et commentés
- **100 questions possibles du jury** pour être prêt le jour J

OFFERT
50 QCM
interactifs

Dans la même collection

Admissibilité

Admission



N°1 Vuibert
DES CONCOURS

ISBN : 978-2-311-21080-4



9 782311 210804